

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

merçant, agronome et technicien, est un des piliers importants de la société américaine devra avoir l'assurance que son avenir est assuré pour lui, pour sa famille et sa commune et qu'il pourra jouir des mêmes avantages sociaux que la population des villes.

B. A.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Plus d'un milliard de garanties de risques à l'exportation. — En 1966, la Confédération a accordé la garantie des risques à l'exportation pour plus de 3300 affaires, représentant près de 1,1 milliard de francs, contre 3070 cas, d'un total de 843 millions en 1965. Les sommes garanties pour les affaires en cours atteignaient, à la fin de l'année passée, 1,831 milliard de francs.

Les taxes encaissées auprès des exportateurs continuent à couvrir totalement les remboursements de dommages et permettent de constituer des réserves pour l'avenir, bien que les risques aient continué à augmenter. Depuis trente-deux ans, la Confédération n'a dû verser, pour les pertes subies par les exportateurs, que 24,5 millions de francs, soit 1,4 ‰ de la valeur de facture des affaires traitées. Le volume très faible des pertes s'explique par les grandes précautions prises tant par les exportateurs que par la Confédération.

8,4 millions de tonnes de marchandises dans les ports bâlois. — En 1966, la flotte fluviale a embarqué et débarqué, dans les ports rhénans bâlois, 8 407 156 tonnes de marchandises, contre 8,6 millions en 1965. Cette diminution, en dépit d'une augmentation globale de nos exportations et importations, s'explique essentiellement par la modification de structure de l'économie énergétique suisse. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, les transports de produits pétroliers ont légèrement diminué, tandis que le tonnage du charbon a subi une réduction de près de 25 ‰. En revanche, on a enregistré un accroissement de tonnage dans toutes les autres catégories de marchandises. 12 533 chalands ont touché les ports bâlois ; plus d'un tiers étaient de nationalité suisse, près d'un quart hollandais et un peu plus d'un cinquième allemands. Cela représente un nombre moyen de 34 bateaux par jour.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.